

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-retrait-point-6362.html>



Le retrait, point !

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : mardi 11 février 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Les journées des 5 et 6 février ont été de nouveaux temps forts de mobilisations et de grèves. Chaque semaine et ce, depuis le 5 décembre, des Assemblées Générales se multiplient tant dans le secteur privé que public malgré les diverses pressions.

En aucun cas la réponse à la crise sociale ne peut être une répression et / ou une sanction à l'encontre de celles et ceux qui expriment un désaccord.

Chaque jour des actions et des initiatives sont organisées dans tous les territoires. Le rejet de la réforme et la détermination d'en obtenir le retrait sont intacts et se propagent de manière inéluctable.

Nos organisations syndicales se félicitent du succès des rassemblements unitaires des 15 janvier et 5 février devant Bercy et à l'Opéra Garnier pour le retrait du projet du gouvernement et pour la reconnaissance de la pénibilité.

S'agissant de la fonction publique, elles rappellent leur attachement à :

- Une **amélioration et une consolidation de nos retraites**, avec le maintien des régimes existants (code des pensions civiles et militaires, CNRACL, IRCANTEC et FSPOEIE), ce qui passe par le retrait du projet du gouvernement ;
- **La retraite à 60 ans pour toutes et tous** et le maintien de la catégorie active dans les trois versants de la fonction publique et son élargissement à d'autres fonctions pour prendre en compte de toutes les formes de pénibilité par un droit au départ anticipé ;
- Des **augmentations générales de salaire** avec, en particulier, une revalorisation immédiate du point d'indice ;
- **L'égalité réelle entre les femmes et les hommes** ;
- Des **créations d'emplois statutaires** dans les nombreux secteurs qui en ont besoin ;
- La **défense des missions publiques** et donc l'abandon de toutes les formes d'externalisation et de privatisation ;
- Le **renforcement du Statut Général**, garantie pour les citoyen-n-es d'un service public neutre et impartial, et par voie de conséquence, l'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique.

Au-delà de l'opinion publique défavorable au projet de réforme, les différentes caisses de retraites comme les institutions, dont la plus haute, celle du Conseil d'Etat, ont toutes acté un avis critique voire négatif.

Le retrait, point !

Continuer à vouloir imposer ce projet relève de la part du gouvernement d'un vrai déni de démocratie.

Nos organisations syndicales [CGT](#), [FO](#), [FSU](#), Solidaires, FAFP sont persuadées que cette mobilisation inédite et historique vaincra.

Elles appellent au renforcement et à la continuité de la mobilisation et de la grève là où les agent-es le décident.

Elles engagent à **tenir des Assemblées Générales**, à poursuivre durant la période à venir des actions diverses de mobilisations et d'informations larges de la population, à multiplier les initiatives pour créer les conditions d'une journée d'ampleur.

Elles appellent à **préparer d'ores et déjà de nouveaux temps forts de mobilisation, autour du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes**. Elles seraient effectivement les plus grandes perdantes, avec ce projet de loi sur les retraites.

C'est dans ce contexte de mobilisation continue que nos organisations syndicales appellent l'ensemble agent-es à une **nouvelle journée de convergence de grèves et de manifestations le 20 février}}**.

Nos organisations syndicales conviennent de se revoir après le 20 février pour débattre de la situation et des suites du processus de mobilisation.

Paris, le 11 février 2020.